

HILTI

A photograph of two construction workers on a site. The worker on the left is a man with a beard, wearing a white hard hat, safety glasses, and a high-visibility yellow vest over a grey long-sleeved shirt. The worker on the right is a woman wearing a red hard hat, safety glasses, a red long-sleeved shirt, and a high-visibility yellow vest. She is holding a black laptop. They are standing on a metal railing, possibly a staircase or a platform. The background is a clear blue sky. The text 'Code de Conduite' is overlaid in large white letters across the bottom half of the image.

Code de Conduite

Code de Conduite



Nous avons besoin de chaque collègue comme ambassadeur de nos valeurs et de nos normes – tout le monde, tous les jours et partout.

Christoph Loos,
PDG
Juin 2021

”

Cher Christophe, pourquoi, à votre avis, est-il nécessaire que notre entreprise se dote d'un Code de Conduite ?

L'intégrité est une valeur fondamentale de notre culture fondée sur les principes de bienveillance et de performance. Le Code de Conduite établit les règles de comportement à suivre au travail. Par ailleurs, nos clients et partenaires ont besoin de connaître les valeurs qui sont les nôtres.

Ce code est-il, selon vous, un règlement d'entreprise ?

Ce Code est avant tout un document qui nous appartient à tous. Des collaborateurs du monde entier ayant des profils variés et provenant de tous les départements et services ont contribué à l'élaboration de ce code. Afin que nous puissions, dans le cadre de nos activités, répondre à nos hautes aspirations en matière d'éthique, chaque collaborateur doit être l'ambassadeur de nos valeurs et nos règles – par tous, tout le temps et partout.

Quelle influence le code a-t-il sur notre activité au quotidien ?

En tant que représentant du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration, je suis convaincu que le Code de Conduite nous aide à prendre au quotidien les bonnes décisions dans le cadre de nos activités. Le non-respect de ces principes fondamentaux concourant à notre réussite n'est clairement pas compatible avec la culture de notre entreprise et ne fera l'objet d'aucune tolérance.

Merci.

Champ d'Application du Code de Conduite Hilti

Le présent Code de Conduite décrit le cadre juridique et éthique dans lequel s'inscrit le Groupe Hilti. Ce cadre est défini et détaillé de manière complémentaire dans nos Politiques Groupe. Le présent Code de Conduite est d'application mondiale et valable partout où Hilti poursuit des activités commerciales. Il nous permet d'agir de manière appropriée à chaque fois que nos valeurs sont susceptibles être remises en cause.

Les membres du Comité Exécutif et de la Direction reconnaissent à ce titre qu'ils doivent montrer l'exemple, en agissant quotidiennement de manière intègre. Leur exemplarité permet au Code de Conduite, sur lequel l'Equipe Conformité (« Compliance Team ») a travaillé, de devenir une réalité.

Nous sommes tous conscients des conséquences que tout acte pénalement répréhensible peut avoir dans nos pays respectifs. Face aux risques pouvant être rencontrés par une entreprise, auxquels nous sommes tous confrontés, nous devons prendre des

mesures afin de remédier à toute violation des dispositions du présent Code de Conduite. Les mesures en question dépendent de la gravité de la violation. Elles peuvent prendre différentes formes pouvant aller d'un simple avertissement jusqu'au licenciement et peuvent donner lieu à des actions en dommages-et-intérêts ainsi qu'à des poursuites pénales.

Les dispositions du présent Code de Conduite sont juridiquement contraignantes à l'égard des membres du Conseil d'Administration, des membres du Comité Exécutif et des collaborateurs du Groupe Hilti, comprenant les intérimaires et les stagiaires dans les limites autorisées par le droit local applicable. Les Managers doivent montrer l'exemple.

Nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont tenus de poursuivre leurs activités commerciales dans le respect de principes, valeurs et politiques qui soient compatibles avec les nôtres.

SOMMAIRE

| | | | | | |
|---|----------|--|-----------|--|-----------|
| | | Diversité et intégration | 6 | Droits de l'Homme | 11 |
| Anti-corrruption | 2 | Protection des Données | 7 | Sanctions économiques étatiques et politiques de prévention du blanchiment d'argent | 12 |
| Conflits d'intérêts | 3 | Protection des produits et des ressources de l'entreprise | 8 | Sécurité des produits et respect des normes techniques | 13 |
| Respect des règles de libre concurrence | 4 | Santé et Sécurité | 9 | Politique, Religion et Idéologie | 14 |
| Discrimination et harcèlement au travail | 5 | Environnement | 10 | Conseils en cas d'incertitude | 15 |

Anti-corruption

NOS ENGAGEMENTS

Nous refusons d'octroyer, de proposer ou de recevoir des avantages indus tels que des pots-de-vin. Le Groupe Hilti pratique une politique de tolérance zéro à l'encontre de tout avantage indu ou de toute forme de corruption. Nous parvenons à gagner la confiance de nos clients grâce des solutions de qualité supérieure en matière de produits, services, logiciels et systèmes.

➔ Nous nous abstenons de manière stricte, de promettre, donner ou recevoir (que ce soit directement ou indirectement) des avantages d'une personne, d'une entité ou d'une institution en vue d'influencer le processus de décision d'un partenaire commercial, d'une autorité publique ou le nôtre.

Nous pouvons accepter d'offrir ou de recevoir des cadeaux, des invitations ou

tout autre avantage s'ils sont conformes aux coutumes et usages locaux. De tels avantages doivent être préalablement approuvés et / ou décrits via notre système interne d'approbation, où des informations supplémentaires sont disponibles. Des règles particulièrement contraignantes sont applicables aux avantages promis ou octroyés à des agents publics.



Conflits d'intérêts



NOS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous nous engageons à éviter les situations dans lesquelles des intérêts personnels (y compris impliquant des proches ou des membres de la famille) interfèrent ou pourraient interférer avec nos missions professionnelles ou avec les intérêts du Groupe Hilti.

→ Nous nous engageons à informer notre responsable direct de tout conflit existant ou éventuel, ce qui permet d'avoir un avis extérieur par rapport aux missions qui nous sont assignées, et d'éviter de donner l'impression de prendre des décisions commerciales qui soient partiales.

La simple existence d'intérêts personnels dans le cadre d'une relation commerciale n'implique pas nécessairement

l'existence d'un conflit d'intérêts. Nous sommes en mesure de trancher la plupart de ces situations grâce à une analyse et le recueil des informations données devant être claires, précis et transparents s'agissant des intérêts personnels et du conflit en cause. Toutes les personnes concernées retirent un intérêt de ce genre de dossier qui permet de démontrer l'intégrité de chacun de nous et du Groupe Hilti.

Respect des règles de libre concurrence



NOS ENGAGEMENTS

Chez Hilti, nous croyons en l'importance des lois du marché et de la libre concurrence qui permettent l'innovation, le progrès technologique et l'amélioration continue de la qualité. Nous nous engageons à agir conformément aux règles du jeu de la libre concurrence.

➔ Nous nous engageons à ne jamais être partie prenante à des accords ou des pratiques ayant pour objectif ou conséquence d'empêcher ou de restreindre la concurrence.

Nos relations avec nos concurrents se limitent aux lieux et cadre autorisés par la loi. Dans le cadre de notre communication externe, nous nous engageons à ne divulguer aucune information qui pourrait permettre de prévoir l'évolution

actuelle ou future du positionnement de Hilti sur le marché. Nous nous abstenons de toute discrimination injustifiée entre les clients, de toute pratique anti-concurrentielle envers nos concurrents, et de toute manipulation de prix.

Lorsque nous occupons une position dominante sur le marché, nous nous engageons à respecter nos règles de politique interne afin d'empêcher l'abus d'une telle position.

Discrimination et harcèlement au travail

NOS ENGAGEMENTS

Chez Hilti, nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

→ Nous ne tolérons aucun comportement injuste ou préjudiciable envers une personne en raison de son identité ou de sa personnalité réelle ou apparente, ce qui comprend l'identité génétique, l'appartenance ethnique, la couleur, l'âge, le genre, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, la nationalité ou tout autre caractéristique liée à l'identité d'une personne.

Nous condamnons toutes les formes de harcèlement, qu'elles soient de nature verbale ou physique, visant à dénigrer ou exprimer quelque hostilité ou rejet que ce soit.

Nous nous engageons à ne faire aucun commentaire manquant de respect, aucune blague déplacée et à ne proférer

aucune insulte, ni tenir aucun propos injurieux. Nous nous engageons à ne communiquer aucune image, aucun dessin ni aucun message électronique dénigrant un collaborateur ou un client.

Nous nous engageons au sein de notre environnement de travail à prohiber toute forme de harcèlement et tout agissement sexiste. Toute discrimination ou harcèlement sera signalé via notre ligne d'assistance externe pour la conformité (Exprimez-Vous / SpeakUp) dans le cas où tout collaborateur de l'entreprise serait victime ou témoin d'un quelconque comportement de ce genre.





Diversité et intégration

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous engageons à cultiver l'ouverture, le respect et la collaboration au sein de l'entreprise. Nous recrutons du personnel favorisant la diversité et permettant d'instaurer un modèle d'intégration au sein de nos effectifs et ce, tout en garantissant l'égalité des chances.

Nous intégrons, valorisons et comptons sur différents types de qualités, de points de vue et d'expériences – indépendamment de l'origine ethnique, de la nationalité, de l'identité génétique, de l'identité ou orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, des croyances politiques ou religieuses.

➔ Nous sommes ouverts d'esprit, respectueux et acceptons différents points de vue. Nous recherchons, dans le cadre de notre processus de recrutement et au cours de la collaboration qui s'en suit, à travailler avec des individus ayant des identités, des profils et des aspirations variés. Nous encourageons nos collaborateurs à faire preuve d'authenticité et à faire bénéficier l'entreprise de la valeur unique des qualités qui les caractérisent. A cette fin, nous nous engageons

à pratiquer une écoute active les uns envers les autres et faisons-en sorte que chacun d'entre nous se sente libre d'exprimer ses opinions, essaie de mieux comprendre les autres et développe un sentiment d'appartenance.

Nous faisons de notre mieux au sein d'un environnement bienveillant et accueillant afin de rendre nos clients enthousiastes et de bâtir un avenir meilleur.

Protection des Données

NOS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de nos relations avec nos clients et nos partenaires commerciaux, nous nous engageons à toujours assurer la confidentialité de leurs données conservées dans nos archives. Nous nous engageons, dans le cadre de tous nos traitements internes, à protéger les données personnelles de nos collaborateurs.

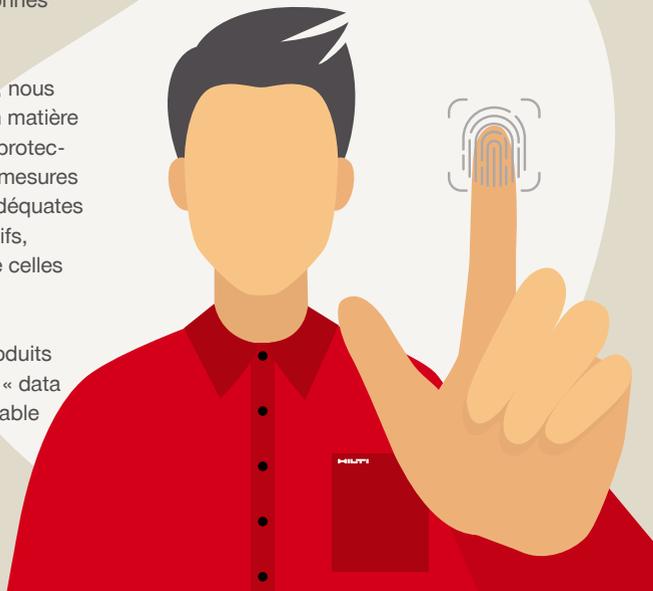
Nous sommes engagés, pour nos produits et services, dans la voie de la digitalisation. Dans tous les pays où nous poursuivons nos activités commerciales, nous veillons à respecter toutes les lois applicables en matière de secret des affaires et de protection des données. La protection, la sécurité et la confidentialité des données auxquelles nous sommes particulièrement attentifs lors de la phase de conception de nos produits et de nos services illustrent ce principe.

→ Nous collectons, stockons, traitons et utilisons les données personnelles uniquement dans le cadre de nos intérêts légitimes ou si la loi l'y oblige, et toujours dans le respect des lois applicables ou après avoir obtenu le consentement des personnes concernées.

Pour tous nos produits et services, nous respectons des normes élevées en matière de protection des données. Cette protection implique la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles adéquates pour assurer la sécurité de nos actifs, des données de nos salariés ou de celles confiées par des tiers.

Lors du développement de nos produits et services, nous consultons notre « data protection officer (DPO) », responsable

de la protection des données personnelles pour sauvegarder la confidentialité dès la phase de conception.



Protection des produits et des ressources de l'entreprise

NOS ENGAGEMENTS

Nous protégeons notre savoir-faire et nos informations commerciales confidentielles qui sont connus uniquement de Hilti et qui nous procurent un avantage concurrentiel. Nous nous abstenons scrupuleusement de violer les droits de propriété intellectuelle des tiers. Les actifs de l'entreprise sont traités avec soin et dans le respect de nos politiques internes.

→ Même si nous sommes très fiers de notre savoir-faire, d'un nouveau produit ou d'une innovation, nous n'en parlons pas à l'extérieur tant qu'il ou elle n'a pas été juridiquement protégé(e) de façon adéquate ou tant qu'il ou elle n'a pas fait l'objet d'une publication officielle. Si nous devons transmettre une information confidentielle, nous nous rapprochons en interne, avant de la transmettre, du Service Legal, Compliance & Sustainability

pour connaître les diverses options possibles à disposition permettant de protéger l'information transmise.

Nous prenons soin du savoir-faire et des données issues du Groupe Hilti et nous assurons de ne pas en faire un mauvais usage ou une utilisation inappropriée. Les ressources et données de l'entreprise sont destinées uniquement aux besoins de cette dernière.





Santé et Sécurité

NOS ENGAGEMENTS

Nous procurons un environnement de travail sûr et sécurisé à nos collaborateurs, prestataires et visiteurs. Nous nous engageons à fournir à nos clients des solutions permettant d'améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail et au sein de tous types d'environnements de travail.

→ Nous sommes tous responsables de la santé et de la sécurité au travail dans nos locaux ainsi que sur les sites de nos clients lors de la réalisation de nos prestations. Cela signifie que nous nous engageons à porter des équipements de protection individuelle adéquats au travail, notamment lors des démonstrations de produits, et que nous respectons les règles de sécurité de nos clients applicables sur leur site.

Grâce à nos produits innovants et nos séances de formation à l'attention des utilisateurs, nous contribuons activement à protéger la santé et prévenir les accidents de nos clients. Parallèlement, nous proposons à nos clients des produits et des solutions permettant à leurs propres clients d'accroître la sécurité des individus au sein de leurs structures.



Environnement

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous efforçons, en définissant nos propres objectifs environnementaux et grâce à l'amélioration de nos modes de gestion opérationnelle, de réduire l'impact environnemental de nos activités et de nos produits. Nous soutenons également les campagnes de sensibilisation et de protection en faveur de l'environnement.

➔ Au cours de la phase de développement de nos produits, nous recherchons des solutions permettant de minimiser l'impact environnemental potentiel des produits, activités ou services du Groupe Hilti. Parallèlement, nous maintenons toujours un niveau de connaissance accrue de nos produits sur le point de savoir s'ils peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. Et le cas échéant, tout mettre en œuvre pour empêcher cela.

Afin d'y parvenir, nous recherchons en permanence à réduire nos déchets, nos consommations en eau, en énergie et de matières premières, nos rejets et toute nuisance sonore, et ce, de la meilleure manière possible. Nous appliquons à l'ensemble de nos activités les meilleures pratiques existantes en matière de respect de l'environnement et intégrons les principes de l'économie circulaire tant dans la conception que la fourniture des produits.

Droits de l'Homme

NOS ENGAGEMENTS

Nous faisons en sorte que nos activités commerciales et notre collaboration avec certaines communautés locales ne puissent pas porter atteinte aux Droits de l'Homme. Nous veillons à ce que nos activités et notre chaîne d'approvisionnement bannissent l'esclavage moderne, se conforment aux principales normes internationales portant sur les droits au travail et fonctionnent de manière intègre.

Nous veillons également à ce que nos partenaires commerciaux respectent les Droits de l'Homme.

→ Nous luttons contre la discrimination, le travail forcé, le trafic et le travail des enfants et faisons-en sorte d'assurer la santé et la sécurité au travail au cours de de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous respectons le droit à la liberté syndicale et les principes qui régissent la négociation collective.

Dans la mesure où nous le Groupe Hilti entend strictement respecter les droits de l'Homme, nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent des valeurs humanistes qui soient compatibles avec les nôtres. A cette fin, nos fournisseurs et nous-même sommes contrôlés par des experts indépendants.



Sanctions économiques éta- tiques et politique de prévention du blanchiment d'argent

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous engageons à respecter les réglementations applicables en matière douanière, les contrôles des exportations et les lois instaurant des sanctions économiques. Dans les limites du champ d'action de nos activités commerciales, nous nous engageons à soutenir la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

→ Les comportements inadaptés, les agissements proscrits ainsi que les conséquences éventuelles sur les collaborateurs du non-respect de lois instaurant des sanctions économiques doivent être signalés. Pour nous assurer de notre conformité, nous procédons, en fonction de la nature d'une transaction, à des vérifications à l'égard de nos partenaires commerciaux, clients, produits, services, sources d'approvisionnement, opérations et implantations géographiques.

Pour limiter les risques de blanchiment d'argent, nous évitons dans la mesure du possible les transactions en espèces. Nous récupérons également toutes les informations nécessaires auprès des clients et des partenaires commerciaux lors de leur phase d'admission. Nous échangeons en permanence avec nos banques sur les questions soulevées par leurs services Risques.





Sécurité des Produits et respect des normes techniques

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous assurons de la conformité réglementaire de nos produits. Nous respectons les lois, règlements et normes techniques applicables à nos produits ou services dans tous les pays où nous effectuons des ventes.

➔ Nous sommes des experts et plébiscitons la fiabilité de nos produits lors de démonstrations professionnelles et de sessions de formation.

Nous concevons et testons les produits en fonction de la destination de leur usage conformément aux normes internationales et aux autres règles d'ordre public de la réglementation, applicables à la sécurité des produits.

Politique, Religion et Idéologie



NOS ENGAGEMENTS

Au regard de l'histoire de notre entreprise, nous nous engageons à faire à faire preuve de neutralité dans le milieu du travail en matière politique, religieuse et idéologique.

➔ Au travail, nous nous concentrons sur nos missions.

En tant qu'entreprise, nous ne soutenons à travers le monde entier aucun groupe politique, idéologique ou religieux de quelque origine qu'il soit. Dans le cadre des échanges avec les salariés, notamment en matière de conditions

de travail, nous ne faisons, en tant que représentants de Hilti, l'apologie d'aucune opinion politique ou idéologique ni d'aucune conviction religieuse sur le lieu de travail ou sur les réseaux sociaux. L'exercice de nos activités professionnelles se réalise sans signe d'appartenance politique ni supports de propagande.

Conseils en cas d'incertitude

Nous nous engageons, au titre du présent Code de Conduite, à respecter des règles que nous acceptons tous. Il est possible que nous soyons confrontés à des situations où il n'est pas évident de savoir quelle attitude tenir en vue de respecter ces règles. Il est exposé ci-après les questions principales à se poser dans ce cas :

1. Me sentirais-je à l'aise si les informations concernant mes actions venaient à faire l'objet d'une enquête de la part des autorités juridiques compétentes, des autorités en matière de concurrence ou autres ?
2. Me sentirais-je à l'aise si je voyais mes actions en ligne ou à la télévision ou si je lisais un article à ce sujet dans un journal ?
3. Me sentirais-je à l'aise si je devais expliquer mes actions à mon Manager ?
4. Est-ce que mon Manager ou un collègue respecterait les règles s'il agissait comme je le fais ?
5. Me sentirais-je à l'aise si je racontais mes actions à un membre de ma famille ?

→ Si vous répondez « non » à n'importe laquelle de ces questions, renoncez à agir comme vous l'aviez envisagé !



Conduite à tenir si vous identifiez ou suspectez une infraction au Code de Conduite

Les collaborateurs sont invités à immédiatement communiquer toutes les informations se rapportant à une violation du présent Code de Conduite ou toute infraction à la législation et aux règlements applicables, dans la mesure où ces faits sont dénoncés en toute bonne foi. Autrement dit, les salariés doivent avoir des raisons objectives de penser que les informations diffusées et tous les arguments s'y rapportant sont véridiques.

Les collaborateurs qui, en toute bonne foi, signaleront avoir constaté ou suspecté une infraction n'auront pas à craindre de représailles. Tout type de représailles sur des salariés rapportant des infractions conformément à ces principes sera considéré comme une violation claire et grave de ce Code de conduite et sera sanctionné comme il se doit.

En revanche, la diffusion d'informations visant à accuser faussement des collègues ou des supérieurs hiérarchiques ne sera en aucun cas tolérée. Un tel comportement sera également considéré comme une violation claire et grave de ce Code de conduite et sera sanctionné comme il se doit.

Les salariés peuvent se rapprocher des contacts indiqués ci-après pour signaler des violations certaines ou suspectées et obtenir de l'assistance et des réponses à des questions de conformité :

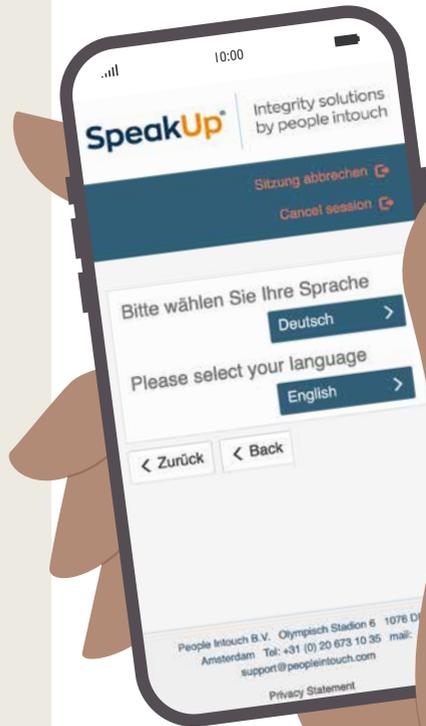
- 1. Manager**
- 2. DRH et responsable RH**
- 3. Responsable de la conformité locale**
- 4. Responsable de la conformité mondiale, cco@hilti.com**
- 5. La ligne d'assistance externe pour la conformité (Exprimez-Vous / SpeakUp)**

En cas de violations particulièrement graves (telles que harcèlement sexuel, acte criminel ou violations de règles nationales ou internationales en droit de la concurrence incluant les lois américaines antitrust), les collaborateurs de Hilti devront s'adresser à la ligne d'assistance externe pour la conformité (Exprimez-Vous / SpeakUp). Les informations pour trouver le contact en question sont disponibles en cliquant sur le lien «Compliance» sur REDi ou en scannant le QR code :



Ou tel qu'inscrit sur des affichages disponibles sur le lieu de travail.

Les services d'assistance téléphonique externes en matière de conformité et le Responsable Monde Conformité traiteront en toute confidentialité l'identité des collaborateurs qui signaleront avoir eu connaissance ou pressentis les infractions en question. Des exceptions pourront s'avérer nécessaires pour des raisons juridiques une fois l'enquête interne achevée ou au regard de droits particuliers attribués à certains collaborateurs.





Jun 2021